**Demandes de certificat FPT (CFPT)**

**Procédure de demande de certificat FPT :**

Ce qui suit est OBLIGATOIRE et doit être fait DANS LES DÉLAIS indiqués.

**Préalablement :**

* Vous avez fait enregistrer les *compétences spécifiques* au dossier de l’élève, pour le rapport **GPI R-085.**
* La secrétaire à l’organisation scolaire de votre école a créé la matière-groupe 800100 pour le ou les groupes FPT-3. Elle inscrit cette matière-groupe au dossier de l’élève. Il ne s’agit pas réellement d’une matière, c’est la façon de créer une case où indiquer que l’élève a réussi sa formation FPT et doit recevoir son certificat. Voir : Info GPI 20140529.

**À FAIRE d’ici le 23 juin, pour l’élève de FPT-3 qui répond aux conditions de certification\* :** l’enseignant, dans Gpi-Internet, indique les lettres *SU* (succès) à la "*matière*" *800100 de cet élève.*

**Aucune demande de certification papier (anciens formulaires) ne sera acceptée.**

\* Conditions de certification :

* Avoir obtenu A ou B au résultat final de *chacune des compétences* de la matière *insertion professionnelle*, ce qui inclut *la réussite d’au moins 7 compétences spécifiques*
* Avoir suivi les 2700 heures (3 années) de FPT

**Demandes de certificat FMS (CFMS)**

**Procédure de demande de certificat FMS :**

Ce qui suit est OBLIGATOIRE et doit être fait DANS LES DÉLAIS indiqués.

**Préalablement :**

* Vous avez fait enregistrer le *numéro de métier* *précédé de ST* au dossier de l’élève, pour le rapport **GPI R-095**.
* La secrétaire à l’organisation scolaire de votre école a créé la matière *00 suivie du numéro de métier de l’élève*. Il ne s’agit pas réellement d’une matière, c’est la façon de créer une case où indiquer que l’élève a réussi sa formation FMS et doit recevoir son certificat. Voir : Info GPI 20140529.

**À FAIRE d’ici le 23 juin, pour l’élève de FMS qui répond aux conditions de certification\* :** l’enseignant, dans Gpi-Internet, indique les lettres *SU* (succès) à la "*matière*" *de l’élève, matière qui est composée du numéro du métier réussi suivi de 00 (exemple : 810300).*

**Aucune demande de certification papier (anciens formulaires) ne sera acceptée.**

\* Conditions de certification :

* Avoir obtenu 60% au résultat final de *chacune des compétences* de la matière *préparation à l’exercice d’un métier semi-spécialisé* (PEMS) ce qui inclut la *réussite des compétences obligatoires du métier*
* Avoir obtenu 60% ou plus au résultat final de la matière *préparation au marché du travail* (PMT)
* Avoir suivi les 900 heures (1 année) de FMS
* **Élève de la FPT qui a pris la passerelle** vers la formation pratique de la FMS : il doit avoir suivi les 2700 heures (3 ans) de la FPT, avoir eu A ou B au résultat final pour chacune des deux compétences de PEMS. Il doit aussi avoir réussi la matière PMT (cote A ou B au résultat final)